


PLATEFORME DE BIOLOGIE IN VIVO

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)

TITRE :		NO PNF :	
CARTE D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX		800-OPE-27	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	RÉVISION :	DATE :	PAGE :
2004-10-01	5	2023-05-19	1 DE 8

APPROBATION

DIRECTRICE DES OPÉRATIONS: Manon Valiquette	SIGNATURE : 	DATE : 2023-05-19
CHEF DE SERVICE VÉTÉRINAIRE : Julie Gervais	SIGNATURE : 	DATE : 2023-05-19

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : CARTE D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX		NO PNF : 800-OPE-27
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19
		PAGE : 2 DE 8

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION

- 1.1 Objectif
- 1.2 Application
- 1.3 Information générale
- 1.4 Droit d'accès
- 1.5 Matériel
- 1.6 Définitions

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

- 2.1 Général
- 2.2 Informations à fournir sur la carte d'identification des animaux
- 2.3 Format des cartes d'identification

3.0 RÉFÉRENCES

4.0 FORMULAIRE

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : CARTE D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX		NO PNF : 800-OPE-27
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19
		PAGE : 3 DE 8

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objectif

Décrire une procédure normalisée de fonctionnement pour l'identification des animaux dans les salles d'hébergement.

1.2 Application

Cette PNF est une directive de l'administration de la plateforme de biologie in vivo et doit être appliquée pour toutes les activités de la plateforme.

1.3 Information générale

Lorsqu'une personne fait face à une situation où cette PNF ne peut être respectée, elle doit immédiatement en référer à son supérieur.

Cette PNF respecte en tout temps les règles régies par les responsables de la santé et sécurité au travail (SST) de l'Université de Montréal.

L'usage du genre masculin dans les PNF désigne aussi bien les femmes que les hommes.

1.4 Droit d'accès

1.4.1 Tout usager devra :

- A) Lire les PNF
- B) Suivre une formation sur place donnée par une personne dûment mandatée
- C) S'acquitter de ses responsabilités

1.4.2 Responsabilités

Les personnes ayant accès à la plateforme de biologie in vivo sont responsables de la qualité de leur environnement, de la sécurité qui y règne et de son entretien minimal. Tout comportement fautif ou négligent face aux animaux ou aux équipements sera rapporté au Chef de service vétérinaire ou à la directrice des opérations – Plateformes scientifiques. Cette personne pourrait se voir interdire l'accès à la plateforme.

1.5 Matériel

1.5.1 Appareils/Instruments/Équipements

N/A

1.5.2 Documents

N/A

1.5.3 Formulaires spécifiques à cette PNF

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : CARTE D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX		NO PNF : 800-OPE-27
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19
		PAGE : 4 DE 8

N/A

1.5.4 Autres PNF reliées

N/A

1.6 Définitions

1.6.1 Définitions spécifiques

N/A

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

2.1 Général

Pour assurer une identification claire et efficace des groupes expérimentaux dans l'animalerie, il est important de respecter certaines règles.

Chaque cage doit avoir une carte visible placée sur un porte-carte prévu à cet effet à l'extérieur de la cage identifiant les animaux qui s'y trouvent. Différentes couleurs de cartes sont disponibles pour les usagers.

Toute indication spéciale doit être inscrite sur des acétates prévus à cet effet. Par exemple, une privation d'eau, un jeûne nécessaire, etc.

Le carton de cage peut servir de complément aux dossiers de santé des animaux. De l'espace est disponible au verso pour y consigner des informations. Si des manipulations/prises de données y sont inscrites, bien noter la date, l'identifiant unique de l'animal concerné et les doses/doses volumes le cas échéant.

Les cartes d'identification des animaux hébergés dans les secteurs SPF, conventionnel et quarantaine doivent inclure les mêmes informations principales (voir section 2.2)

Les cartes d'identification doivent être conservées deux ans après la fin du protocole de recherche si l'information contenue n'est pas consignée dans le registre informatisé correspondant (de reproduction, expérimental ou dossier de santé).

2.2 Informations à fournir sur la carte d'identification des animaux

- Numéro de la cage
- Numéro d'approbation du protocole de recherche
- Nom du chercheur et du responsable
- Nombre de mâles et de femelles hébergés dans la cage
- Numéro d'identification des animaux
- Souche et origine

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : CARTE D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX		NO PNF : 800-OPE-27	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19	PAGE : 5 DE 8

- Dates de naissance et de sevrage ou dates d'arrivée pour les animaux achetés.
- Sexe des animaux
- Date probable de fin d'utilisation (DPFU)

2.3 Format des cartes d'identification

2.3.1 Carte d'identification des cages de colonie

RECTO

# Cage : _____	COLONIE		
#Nb M ____ F ____			
Chercheur : _____	Lignée : _____		
Protocole : _____	Date de sevrage : _____		
Responsable : _____	DPFU : _____		
Numéro	Date N	Origine	Notes

VERSO

Date	Numéro	Manipulations	Initiales

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : CARTE D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX		NO PNF : 800-OPE-27	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19	PAGE : 6 DE 8

2.3.2 Carte d'identification des cages de reproduction

RECTO

# Cage : _____				REPRODUCTION			
#Nb M _____ F _____		Souche : ♂ _____ X ♀ _____					
Chercheur : _____		Mâle : _____		date N : _____			
Protocole : _____		Femelle : _____		date N : _____			
Responsable : _____		Femelle : _____		date N : _____			
DPFU : _____		Femelle : _____		date N : _____			
Relevé des naissances				Mis ensemble : _____			
NB BB	Date N	M / F	Notes	NB BB	Date N	M / F	Notes
		/				/	
		/				/	
		/				/	
		/				/	
		/				/	
		/				/	
		/				/	
		/				/	

VERSO

Date	Numéro	Manipulations	Initiales

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)				
TITRE : CARTE D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX			NO PNF : 800-OPE-27	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01		RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19	
			PAGE : 7 DE 8	

2.3.3 Carte d'identification des cages d'expérimentation

RECTO

# Cage : _____		Expérimentation		
#Nb M ____ F ____		Lignée : _____		
Chercheur : _____		Nom du produit : _____		
Protocole : _____		Concentration et dose : _____		
Responsable : _____		DPFU : _____		
Numéro	Date début exp	Date fin exp	Manipulation	Mesure(s) spéciale(s) O/N

# Cage : _____		Expérimentation		
#Nb M ____ F ____		Lignée : _____		
Chercheur : _____		Date irradiation : _____		
Protocole : _____		Concentration et dose : _____		
Responsable : _____		DPFU : _____		
Numéro	Date début exp	Date fin exp	Manipulation	Mesure(s) spéciale(s) O/N

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : CARTE D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX		NO PNF : 800-OPE-27	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-05-19	PAGE : 8 DE 8

VERSO

Date	Numéro	Manipulations	Initiales

3.0 RÉFÉRENCES

CCPA, Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation, 1993.

4.0 FORMULAIRE

N/A